RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 B RENO

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 500 euros

Siège social : 4 Rue des Tropiques 38130 Echirolles

En cours de constitution

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 Février 2025

L'an deux mille vingt cinq
Et le vingt huit février

A 10 heures,

Les associés de la société 3 B RENO, société par actions simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

– M. BERCH Badice

associé de la Société et représentant, 50 actions sur les 50 actions émises par la Société.

Les actionnaires présents ou représentés possédant ainsi 50 actions, soit plus de la moitié des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. BERCH Badice

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

[redacted]

ORDRE DU JOUR

- Nomination du président de la société

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport, approuve la nomination de la présidence à M. BERCH Badice à compter de ce jour.

Cette résolution est à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés présents ou leur mandataire.

M. BERCH Badice

Actionnaire

B. B

